



Menton, le 1 juillet 2019

Objet : Comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 FR9302005 « La Bendola » et FR9301560 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » - Compte-rendu de la réunion du vendredi 28 juin 2019 à la mairie de Saorge

Participants :

M. Daniel ALBERTI, Maire de La Brigue, Président du COFIL du site Natura 2000 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » et représentant M. OUDOT Maire de la commune de Fontan

Mme Brigitte BRESC, Maire de Saorge, Présidente du COFIL du site Natura 2000 « La Bendola » et représentant M. Jean-Claude GUIBAL Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

M. VASSALLO, Président du SIVOM de la Roya et représentant M. Charles-Ange GINESY Président du Conseil Départemental

Mme Gwenaëlle CHAPUIS, Sous-Préfet Nice Montagne représentée par Mme Soraya HENRIQUES

Monsieur Nicolas ALLEMAND, DDTM représentant M. Serge CASTEL

Mme Estelle ARNOULD, représentant M. Antide VIAND Administrateur du Monastère de Saorge

M. Marcel BARBERO, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et rapporteur scientifique

Mme BEGOU-PIERINI, représentant M. Stéphane AMOUR, Président du GADESCA-URVN

M. Alberto Emiliano BOTTA, commune de TRIORA

M. BOURGADE, GIR MARALPIN

M. Aurélien COLLENOT, représentant M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour

Mme Catherine DANTZER, représentant Mme Frédérique LORENZI, ASPONA

M. Joss DEFFARGES, représentant M. François BAVOUZET, Président du CEN PACA

M. Massimo DI FAZIO, Maire de la commune de Chiusa Di Triora

M. Angelo FRUTTERO, Maire de la commune de Limone-Piemonte

Mme Caroline HADDAD, Chargée de mission Natura 2000, CARF

M. Adrien MEGE, représentant M. Vincent DE SOUZA, Président des jeunes agriculteurs

M. Georges OLIVARI, Directeur de la Maison Régionale de l'Eau
Mme Aurélie RAGOT, DREAL PACA Service Natura 2000 représentant Mme Corinne TOURASSE, Directrice de la DREAL PACA
Mme Colette ROBBE, DDTM, Service Economique Agricole, Ruralité Espaces Naturels représentant M. Serge CASTEL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
M. Jean-Marie SCHIAVOLINI, 1^{er} adjoint à la mairie de La Brigue
M. Yann STREBLER, Conseil Départemental 06
Mme Aurore VITALE, Chargée de mission Natura 2000, CARF

Excusés :

M. Jean-Claude GUIBAL, Président de la CARF et Maire de Menton
M. Bernard GONZALES, Préfet des Alpes-Maritimes
Mme Gwenaëlle CHAPUIS, Sous-Préfet Nice Montagne
M. Jean-Claude GUIBAL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

M. Ivo ALBERTI, Maire de la commune de Brigua Alta
M. Luc ALBOUY, Architecte des Bâtiments de France
M. Stéphane AMOUR, Président du GADESCA-URVN
Mme Thérèse AUBRIEUX-GONTRO, Présidente de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de constructions (UNICEM) PACA
M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. Alain BAUHARDT, Président de la Fédération Française de Randonnée des Alpes-Maritimes
M. François BAVOUZET, Président du CEN PACA
M. Jean-Luc BELLIARD, Président de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
M. Louis BERNARD, Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Mme Mireille BENEDETTI, Présidente de l'Agence Régionale pour l'Environnement
Mme Gaëlle BERTHAUD, Déléguée Régionale de l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée et Corse
M. Fréderico BORGNA, Président de la Province de Cuneo
M. Michel BURGIO, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de 4x4
M. Sergio BUSSI, Maire de la commune de Ciusa di Pesio
M. Serge CASTEL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
M. Jean-Pierre CAUJOLLE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes
M. Daniel CAVANI, Président du Comité de Spéléologie 06
M. Marc CECCALDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles de PACA
M. Jean-Luc CERUTTI, Président de la Fédération des AM pêche et protection du milieu aquatique

Mme Joëlle CHEMALLE, Présidente de l'Association les Amis de la Vallée de la Bendola et de l'Association Roya Expansion Nature

M. Emmanuel COSSON, Président du Groupe Chiroptères de Provence

M. Olivier DEKESTERE, Délégué Régional de l'agence de service de paiements Corse/PACA

M. Xavier DELESTRE, Chef du service Régional de l'Archéologie de PACA

M. Daniel DELFORNO, Président de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)

M. Eric DELLACASA, Président du Club Alpin Français des Alpes-Maritimes

M. Hervé DEMAI, Directeur Départemental de la Cohésion sociale

M. Vincent DE SOUZA, Président des jeunes agriculteurs

M. Michel DESSUS, Président de la chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

M. Etienne FREJEFOND, Agence Française pour la Biodiversité

M. Jacques FROSSARD, Directeur Régional SNCF, Réseau PACA

M. Manuel FULCHIRON, Directeur de l'Office National des Forêts

M. Bruno GABELIER, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

M. Jean-Pierre GALVEZ, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

M. Bruno GIAMINARDI, Directeur de Centre Régional de la Propriété Forestière

M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Mme Chantal HEUREUSE, Présidente de l'Association des propriétaires du Montaigu

M. David LISNARD, Président du Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur

Mme Sylvia LOCHON-MENSEAU, Directrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

Mme Frédérique LORENZI, ASPONA

M. Gilbert MARI, Président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes

M. Michel MELOT, Président du Comité Départemental de Cyclotourisme

M. Renaud MUSELIER, Président du Conseil Régional PACA

M. Fabio NATTA, Président de la province d'Impéria

Mme Nadine NIEL, Présidente de l'ASPONA

M. OUDOT, Maire de Fontan

M. Denis PERRIMOND, Président de l'Association Région Verte

Mme Corinne PRESQUET-BAILLON DHUMEZ, Présidente du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylvicultures des Alpes-Maritimes et représentant

M. Patrick ROBERT, RTE Unité de Transport d'Electricité Sud-Est

M. Jean-Pierre SAVARINO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Mme Daniela SIMONETTI, Maire de la commune de Pigne

M. Francis SOLDA, Président du CERPAM

M. Giovanni TOTI, Président de la Région Ligurie

Mme Corinne TOURASSE, Directrice de la DREAL PACA

Mme Véronique VACHEZ-PORTAZ, Présidente du Syndicat des Gardiens de Refuges et Gîtes d'étape

M. Robert VELAY, Président du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)

M. Antide VIAND Administrateur du Monastère de Saorge

M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour

M. Gilles VIRICEL, Président Régional LPO PACA

Mme Lucie VU-HONG, Ingénieur Eau Electricité, EDF Unité Production Méditerranée, Département Environnement

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 FR9302005 « La Bendola » et FR9301560 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » s'est réuni le vendredi 28 juin 2019, à la Mairie de Saorge. Il s'est déroulé selon l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance par les services d'Etat et les présidents de COPIL(s)
- Election des présidents de COPIL(s) et de la structure animatrice dans le cadre du renouvellement de la convention d'animation sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022
- Présentation et bilan des projets et des actions menés lors de la deuxième phase d'animation qui a débutée au 1^{er} janvier 2017 et qui se terminera au 31 décembre 2019
- Présentation des perspectives et des futures actions à mettre en œuvre durant la nouvelle période d'animation

❖ **Ouverture de la séance à 10h30**



Mme Brigitte BRESC (*Maire de Saorge, Présidente du comité de pilotage « La Bendola » et représentante de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française*) ouvre la séance, remercie les participants de leur présence à Saorge et les invite à se présenter. La parole est ensuite donnée à Mme Aurore VITALE (*Chargée de mission Natura 2000, Communauté d'Agglomération de la Riviera Française*) qui remercie à son tour les participants de leur présence et débute sa présentation.

❖ **Rappel de l'ordre du jour et de la localisation des sites Natura 2000**

Mme VITALE présente l'ordre du jour, rappelle brièvement la localisation des sites Natura 2000 dont l'animation est assurée par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et donne la parole aux services d'Etat afin de procéder à l'élection.

❖ **Election des présidents de Copils et de la structure animatrice**

M. Nicolas ALLEMAND (*Direction Départementale des Territoires et de la mer*) prend la parole. L'Etat finance des opérations sur les territoires et il est important que les collectivités territoriales s'investissent au sein des COPILs. Le représentant de l'Etat confirme que le quorum est présent et indique que seules les collectivités territoriales sont habilitées à voter à

main levée. Il est proposé à l'assemblée d'élire le président du site « La Bendola ». Mme Bresc propose de nouveau sa candidature qui est acceptée à l'unanimité. Il est ensuite proposé à l'assemblée d'élire le président du site « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge ». M. Alberti propose de nouveau sa candidature qui est acceptée à l'unanimité. Enfin, il est proposé d'élire la structure animatrice. M. Allemand indique avoir reçu, par courrier, la candidature de la CARF dont le président est Monsieur GUIBAL. La candidature de la CARF est acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Le représentant de l'Etat indique qu'il faudra maintenant déposer le dossier administratif. Le financement de l'animation se fera sur 3 ans par le FEADER et l'Etat. M. VASSALLO (*Président du SIVOM de la Roya et représentant M. Charles-Ange GINESY Président du Conseil Départemental*) trouve que c'est important, dans le cadre de Natura 2000, que les élus locaux travaillent sur le territoire.

❖ **Bilan d'animation de la deuxième phase d'animation qui a débuté au 1^{er} janvier 2017**

Le bilan porte sur :

- *Le projet agro-environnemental et climatique*

Mme VITALE présente les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) qui ont été contractualisées sur les deux sites Natura 2000. Deux contrats avaient été passés en 2016 sur la commune de La Brigue. Un dans le secteur de la Cime de Marta, l'autre dans le secteur du Vallon de Bens. Fin 2015, une mesure collective (SHP), destinée aux groupements pastoraux avait été contractualisée sur la commune de Saorge. L'animatrice précise que la durée d'engagement de ces contrats est de 5 ans. Ces contrats concernent essentiellement des mesures de maintien de pâturage et d'ouverture de milieux. Les contrats sont signés par l'éleveur, le CERPAM et la CARF. Les animateurs Natura 2000 effectuent tous les ans le suivi des MAEc contractualisées.

Mme VITALE précise qu'il s'agit de débroussaillages manuels, essentiellement de pins, genêts, fougères et de petits noisetiers suivant les contrats. Le travail de débroussaillage a bien avancé sur les deux contrats établis à La Brigue, les éleveurs ont même débroussaillé plus que demandé.

- *Contrat Natura 2000 « Pelouses à orchidées »*

L'objectif des contrats « pelouses à orchidées » est une ouverture des milieux, par des actions de débroussaillage, afin de préserver les espèces d'orchidées présentes et d'étendre leur habitat (les pelouses). Ce sont des contrats « ni-ni » (ni agricoles, ni forestiers). Le premier a été déposé à l'appel à projet du 8 septembre 2017 et a obtenu la subvention. Il concerne 1,21 ha. L'engagement est de 5 ans comme pour tous les contrats de ce type. Le débroussaillage a commencé cette année. Par la suite, l'entretien se fera par la propriétaire avec une coupe des éventuelles repousses. Il est prévu également de faire pâturer des bêtes pour entretenir le milieu ouvert. Un deuxième contrat du même type a été déposé à l'appel à projet en juin 2019, il passera en commission en septembre. Il concerne 0,5 ha, le débroussaillage sera réalisé en

2020 s'il obtient la subvention. Ces 2 contrats sont portés par la CARF et sont réalisés sur la commune de Saorge. Ils sont financés à 100% par l'Europe et l'Etat (47% Etat et 53% Europe). La chargée de mission présente les photos des travaux qui ont été réalisés sur le premier contrat entre fin 2018 et début 2019. L'animatrice indique qu'un troisième projet de contrat Natura 2000 est en cours. Une visite de terrain a été réalisée en début d'années 2019 et une fiche projet a été élaborée et présentée à la DREAL.

M. Marcel BARBERO (*Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et rapporteur scientifique*) précise que les orchidées poussent sur des pelouses à Bromes. C'est un habitat d'intérêt communautaire et la biodiversité est conservée par la gestion de ces pelouses. Il ne faut pas oublier que cet habitat a toujours existé dans la Vallée de la Roya et que c'est un point de rencontre entre ceux de Ligurie et ceux des Alpes-Maritimes.

Mme VITALE rajoute que le milieu a tendance à se refermer. Les genêts envahissent beaucoup cet habitat d'où l'intérêt d'ouvrir les milieux. Monsieur VASSALLO demande s'il s'agit de terrains privés. La chargée de mission répond que oui. De plus, favoriser l'extension des pelouses à orchidées et une des mesures de priorité 1 inscrites au DOCOBs.

-Contrat Natura 2000 « Bois sénescents »

Il s'agit d'un contrat forestier dont l'objectif est de préserver les arbres remarquables. Un premier contrat a été réalisé sur la commune de La Brigue dans le secteur du Bois de Sanson. Mme VITALE précise qu'un martelage et un référencement des arbres au GPS avait été réalisé avec l'ONF en juin 2017, 62 arbres ont été marqués et engagés dans le contrat. Il s'agit essentiellement de sapins et de mélèzes de diamètre entre 55 et 85 cm. La durée d'engagement est de 30 ans. La commune devra conserver les arbres sur pied durant 30 ans et percevra un dédommagement pour le manque à gagner de la non exploitation de ces arbres. La mesure de ce contrat est financée à 80% par l'Europe et l'Etat et il y a 20% d'autofinancement par le porteur de projet, ici la commune de La Brigue. La chargée de mission indique que la commune a eu à payer le devis de l'ONF pour le martelage. Ce contrat a été déposé à l'appel à projets en mai 2018 et a obtenu la subvention. M. ALLEMAND indique que le financement pour ce contrat est destiné à ne pas faire d'action alors que d'habitude Natura 2000 finance plutôt des actions. L'animatrice évoque qu'il est envisagé également d'effectuer ce même contrat sur deux autres parcelles qui avaient été repérées fin 2015.

-Inscription du massif du Marguareis au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

La chargée de mission laisse la parole à M. Yann STREBLER (*Conseil Départemental 06*) qui présente le projet. L'objectif est de maîtriser les sports de Natura sur le plateau du Marguareis. Le massif est d'une grande richesse géologique et biologique avec 370 cavités côté Français uniquement. En 2016, le Conseil Départemental proposait l'inscription de 4 cavités au PDESI afin de formaliser l'activité de spéléologie. Il serait trop coûteux d'effectuer une étude sur les 370 cavités donc 4 cavités représentatives et inscrites au PDESI ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale en 2018. Le rapport a été rendu en début

d'année 2019. Il est ressorti de ce rapport que la température dans les cavités était basse avec la présence de guano sur une des 4 cavités. Le but est de décaler la période d'activité en fonction de la présence des chiroptères. Il s'en suivra l'élaboration d'une convention entre le Conseil Départemental, le Comité de Spéléologie, la CARF et la commune de La Brigue afin de formaliser cette activité. De plus, afin de sensibiliser les pratiquants, un panneau sera installé et accolé au refuge. M. BARBERO indique que les chiroptères ne vivent pas à plus de 2200 mètres d'altitude à part dans les vallées les plus thermophiles. On trouve souvent à ces altitudes des fougères ou des coléoptères dans les dolomites ce qui marque une forte relation entre l'Arc Piémont et l'Apennin.

-Projet UNESCO Alpes de la Méditerranée

L'animatrice présente l'avancement du projet. Le dossier de candidature a été déposé le 29 janvier 2018 par les italiens. Les experts de l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont passés sur le terrain. Ils estiment que la géologie n'était pas assez prise en compte dans les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000. Ainsi, il a été proposé, pour compenser ce manque, la création d'arrêtés de géotope dont la création est en cours. La décision, sur le dossier UNESCO, sera rendue le 4 juillet. M. VASSALLO intervient et indique que le dossier vient d'être retiré par l'Italie suite au désistement de Monaco car le dossier n'avait plus de chance d'être retenu.

- Le suivi scientifique : Orchidées, SAORGE

Mme VITALE continue sa présentation. Les suivis orchidées se font chaque année sur la commune de Saorge. L'animatrice indique que ces suivis sont plus simples depuis l'obtention d'un GPS. Cela permet d'avoir un pointage précis des espèces. Seul problème, c'est impossible de pointer chaque orchidée. La chargée de mission fait donc depuis 3 ans, un suivi sur une première surface test (appelée quadra) afin d'identifier et de quantifier, chaque année, toutes les espèces présentes. Elle précise qu'un deuxième quadra a été créé cette année (2019). Les résultats sont présentés dans un tableau. Pour le moment, nous ne pouvons pas émettre de conclusion sur seulement 3 ans de suivi et une seule surface test, surtout que nous avons eu 3 années très différentes au niveau du climat. Cependant Mme VITALE peut néanmoins émettre l'hypothèse que certaines espèces sont peut-être plus favorables à certaines conditions météorologiques. M. Joss DEFFARGES (*représentant M. François BAVOUZET, Président du CEN PACA*) précise que la floraison des orchidées est sporadique. L'orchidée Tridentata semble en progression et elle a besoin d'un milieu ouvert donc les résultats obtenus paraissent cohérents. En ce qui concerne l'Orchis moucheron elle pousse dans un milieu plus fermé. M. BARBERO demande de quelle espèce de Sérapias il s'agit. L'animatrice répond qu'il s'agit de la Sérapias à labelle allongé.

-Le suivi scientifique : Chiroptères

Tous les ans, une journée de comptage de la colonie de chauves-souris est organisée au Monastère de Saorge et dans les Casouns de Castou en partenariat avec la Parc du

Mercantour. Les résultats des comptages entre 2016 et 2018 sont présentés. L'animatrice précise qu'elle n'a pas encore les résultats pour cette année car le comptage vient d'être réalisé en début de semaine. 207 Rhinolophes et 87 Murins ont été comptabilisés en 2018 contre 120 Rhinolophes et 87 Murins en 2016. Cela fait donc 80 Rhinolophes en plus. En parallèle, lors du suivi du gîte sur la commune de Breil-sur-Roya, il y avait 80 Rhinolophes en moins. Nous ne pouvons néanmoins pas en tirer de conclusion car nous manquons énormément de connaissances sur le réseau de gîtes. De plus, l'animatrice précise qu'il ne faudrait pas se contenter d'un seul suivi par an et qu'il faudrait affiner nos connaissances des gîtes et faire des prospections. Mme VITALE laisse la parole à M. Aurélien COLLENOT (*représentant M. Christophe VIRET, Directeur du Parc National du Mercantour*) qui précise que nous n'avons pas assez d'analyses globales.

M. Georges OLIVARI (*Directeur de la Maison Régionale de l'Eau*) indique que les ripisylves sont d'un grand intérêt pour les chiroptères avec les invertébrés aquatiques. Un plan Ripimed mis en place par le Groupe Chiroptères de Provence met en évidence l'importance des ripisylves pour les chiroptères. Sur Ripimed, on peut télécharger une étude sur les arbres sénescents et des informations sur les invertébrés aquatiques. M. BARBERO souligne que ces variations d'effectif semblent normales car les chiroptères changent de gîte pour permettre un brassage génétique et une reproduction croisée.

-Etude chiroptères sur la commune de La Brigue

Mme VITALE explique que les inventaires des Documents d'Objectifs (DOCOBs) datent de 2009 et sont incomplets. De plus, améliorer les connaissances des chiroptères forestiers sur le site Natura 2000 « Marguareis-La Brigue-Fontan-Saorge » est une mesure inscrite au DOCOB. L'objectif de cette étude est d'améliorer les connaissances de deux espèces de chiroptères forestiers (Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées) sur les secteurs « Bois de Sanson », « Ubac des Fraches » et « Tête de la Nava ». Le déroulement de cette étude est prévu en deux temps. Eté 2018, une recherche de la présence de ces deux espèces sur les secteurs concernés a été effectuée. La présence de la Barbastelle d'Europe a été confirmée. De plus, le bureau d'étude peut supposer que les gîtes sont tout proches des secteurs prospectés car les contacts ont été établis tôt dans la nuit. Cet été, il est prévu une recherche de gîtes (arbres). Cette étude est intéressante car elle pourra être couplée au contrat Natura 2000 « Bois sénescents ». Le but est de maintenir sur pied, les arbres gîtes qui auront été identifiés par l'étude. C'est une étude chiffrée à 10 700€ HT. Elle est financée à 100% par l'Europe et l'Etat et l'animatrice s'assurera du suivi et du bon déroulement de l'étude sur le terrain.

M. BARBERO soulève que les chiroptères chassent dans les arbres et y restent seulement pour se reposer. A ne pas confondre avec un gîte permanent. De plus ce type d'étude coûte cher. M. DEFFARGES indique qu'il a été trouvé des chiroptères dans des fortifications sur le même secteur.

- Projet travaux Monastère de Saorge

Il était prévu en 2019 de réaliser des travaux sur une partie de la couverture du Monastère ainsi que des travaux de peinture extérieure et intérieure.

Le Monastère de Saorge est un gîte d'importance Régionale avec plus de 200 individus de chiroptères présents dans les combles. Ces chauves-souris, présentes en période estivale se reproduisent dans ce gîte. Actuellement, nous manquons cruellement de connaissances sur ce gîte et nous ne connaissons pas les dates d'arrivée et de sortie des chiroptères ainsi que la localisation de ceux-ci dans les combles car les comptages effectués chaque année se font en extérieur seulement. L'animatrice a donc demandé au maître d'ouvrage de remplir le formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000. Des suivis avec le Parc du Mercantour ont été organisés en Février/Mars 2019 afin de déterminer la date d'arrivée des chiroptères et leur localisation dans les combles. Il s'avère que les chauves-souris sont présentes dans les combles du cloître. M. Joss DEFFARGES indique qu'il avait déjà été trouvé des rhinolophes en hiver dans les caves du Monastère.

L'animatrice reprend sa présentation et explique qu'une concertation a été effectuée entre la DDTM, le Groupe Chiroptères de Provence, Natura 2000, la DREAL et le Parc du Mercantour. Une étude réalisée par Ecoméd est en cours afin d'évaluer l'incidence des travaux sur les chiroptères. Le but est d'adapter le calendrier des travaux en fonction de la présence des chauves-souris. Il a été demandé par la DREAL que le maître d'ouvrage effectue une demande de dérogation espèces protégées et de réfléchir à des mesures compensatoires le cas échéant. M. COLLENOT demande s'il est utile de faire une demande de dérogation ? Mme Colette ROBBE DDTM (*Service Economique Agricole, Ruralité Espaces Naturels représentant M. Serge CASTEL, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer*) précise que grâce à la remontée rapide des informations, les travaux n'avaient heureusement pas commencé. En ce qui concerne la demande de dérogation, elle est déposée dans le cadre du dérangement occasionnel d'espèces et il est nécessaire de réfléchir à des mesures compensatoires si besoin. M. ALLEMAND confirme ces propos.

Mme Estelle ARNOULD (*représentant M. Antide VIAND Administrateur du Monastère de Saorge*) indique que le Monastère a été informé tard qu'il y allait avoir des travaux et que le maître d'ouvrage n'a pas pris en compte, dès le début, la présence des chauves-souris. M. ALLEMAND souligne que Natura 2000 n'est pas bien connu et que cela nécessite une grande vigilance au niveau des espèces. Mme. ARNOULD précise que l'administrateur étant basé ultérieurement à Aix en Provence, il y a eu un manque de communication.

-La sensibilisation et la communication

Mme VITALE présente les différents outils utilisés pour communiquer sur le réseau Natura 2000, ainsi que les actions mises en place sur les deux sites concernés.

-Les journées de sensibilisation

Comme chaque année, plusieurs journées de sensibilisation sont organisées par les agents Natura 2000. Durant les 3 années d'animation, il a été organisé, pour la deuxième édition en

2019, une randonnée à la découverte des orchidées sur la commune de Saorge. Cette randonnée a permis de faire découvrir les richesses du site et plus particulièrement les orchidées. Elle a été l'occasion de s'intéresser à leur morphologie et leur reproduction. Une visite de rucher est prévue cet été à La Brigue. M. ALBERTI indique qu'il serait intéressant d'avoir une ruche pédagogique à montrer dans les écoles. M. BARBERO explique que l'ouverture des milieux favorise les colonies d'abeilles d'altitude. M. OLIVARI remarque que ce débroussaillage profite également aux papillons nocturnes. M. BRESC souligne que l'éducation des plus jeunes est importante. Des journées de formation à la restauration de murs en pierres sèches sont également organisées sur les différentes communes. Ces formations sont l'occasion d'apprendre et de perpétuer un savoir-faire ancestral. M. OLIVARI indique que Monsieur Pierre Frappa a fait une thèse sur les microécosystèmes des murs en pierres sèches. Des journées de sensibilisation avec les scolaires ont été organisées. Ne pas hésiter à consulter la thèse. M. DEFFARGES indique qu'au Parc des Préalpes d'azur les murs avaient été refait au béton et le Spélerpès de Strinati était en diminution. M. OLIVARI explique que les murs en pierres sèches sont des filtres pour la terre et permettent l'installation des espèces qui sont inféodées aux murs. L'animatrice continue sa présentation et explique que ces animations sont également l'occasion de faire découvrir les chauves-souris au grand public par l'organisation de soirées d'observation. De plus, il est important de ne pas oublier les plus jeunes. C'est pourquoi, des animations scolaires sont effectuées chaque année. En 2018, ce fut l'occasion d'organiser, avec les écoles de Saorge et Fontan, une randonnée à la découverte des sites Natura 2000 et des orchidées. Plusieurs publications dans le Nice-Matin ont permis de communiquer sur ces animations.

-Les outils de communication

Chaque année un programme d'animation est élaboré. Cette année, des affiches ont été réalisées et sont installées dans les communes afin de communiquer sur les événements. Les différents outils utilisés sur les animations et les stands sont : livret des espèces protégées, le livret des orchidées et les fiches d'identification. Notre site internet est toujours actif, nous y publions notre programme d'animation et diverses actualités. (riviera-française.n2000.fr). De plus, depuis 2018, la CARF réalise son magazine qui sortira environ tous les 6 mois.

-Le projet d'exposition photo

L'objectif principal de ce projet est la promotion et la mise en valeur du côté préservé et authentique du territoire de la CARF. Cette exposition sera basée sur 3 thématiques : le patrimoine bâti, la biodiversité et les métiers traditionnels. Celle-ci sera extérieure, itinérante sur les communes de la CARF, financée principalement par la CARF et par Natura 2000 pour la partie biodiversité. Elle sera composée au final d'une soixantaine de photos (4 photos par communes). La première mini-exposition sur 3 premières communes devrait voir le jour d'ici septembre.

- Les autres missions

Elles concernent notamment les évaluations d'incidences, le traitement des propositions de brûlages dirigés adressées par la Conseil Départemental, la réalisation du bilan annuel, les demandes d'acompte ou de solde et les suivis administratifs et financiers habituels.

- Proposition d'actualisation des arrêtés de membres de COPIL(s)

Les arrêtés datent de 2009. L'objectif est de mettre à jour les noms, le nom du site Marguareis qui avait changé et de retirer les structures qui ont disparues. Il s'agit des 2 arrêtés suivant :

- Arrêté préfectoral du 1-12-2009, N°2009-1013 : Composition du COPIL du site « **Marguareis-ubac de Tende à Saorge** »
- Arrêté préfectoral du 1-12-2009, N°2009-1013 : Composition du COPIL du site « **La Bendola** »

En ce qui concerne le collège des collectivités territoriales, il s'agit de prendre en compte l'évolution de la dénomination des structures membres. Ex : SIVOM pour les communes du canton de Breil-sur-Roya qui est devenu le SIVOM de la Roya. Il s'agit également de supprimer les structures qui ont disparues ou dont les compétences ont été transférées Ex : SCOT de la Riviera Française de la Roya qui est devenu la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Au niveau de l'arrêté préfectoral de La Bendola, le SMIAGE (Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau) a demandé à être rajouté.

Pour l'Etat : pas de retrait, pas d'ajout. La DRAC déjà présente est conservée et seront invités par mail : le service régional archéologie, le conservateur régional des monuments historiques et les architectes des Bâtiments de France.

En ce qui concerne les collectivités frontalières limitrophes, il est proposé de rajouter le Parc Naturel Régional des Alpes Ligures pour l'arrêté préfectoral du site La Bendola

Au niveau des associations, le but est de garder celles présentes et d'inviter les autres par mail comme c'est fait actuellement.

Pour les organismes professionnels et les personnalités scientifiques, on conserve ceux qui étaient déjà dans les arrêtés et on actualise les noms. Mme ROBBE complète les propos de l'animatrice et explique qu'il s'agit juste d'une actualisation. M. ALLEMAND indique que les 2 arrêtés seront envoyés avec le compte rendu de copil et qu'il sera laissé quelques semaines aux membres pour les consulter et donner leur avis sur ces modifications.

Perspectives pour la troisième phase d'animation (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022)

Mme VITALE présente le programme d'action et les perspectives de cette nouvelle phase d'animation :

- *Assurer les suivis des mesures agro-environnementales et climatiques et leur reconduction suivant la programmation financière*
- *Finaliser le montage des contrats Natura 2000 en cours et en assurer le suivi*

-Assurer le suivi du projets PDESI

- Continuer les actions en faveur des chauves-souris et prospections

L'animatrice propose de continuer les comptages annuels au Monastère de Saorge et des gîtes connexes et de prospecter d'autres gîtes. De plus, il serait intéressant de proposer, à nouveau, un conventionnement « gîte à chauves-souris » au Monastère de Saorge et d'étudier les opportunités d'intervention pour préserver les gîtes. De plus, si les travaux du Monastère sont encore en cours, il faudra en assurer le suivi.

- Assurer les suivis scientifiques

- Programme de sensibilisation

Les chargés de mission Natura 2000 vont poursuivre leur participation aux évènements sur les communes. Des animations seront organisées en partenariat avec les acteurs locaux pour les évènements et les journées nationales et internationales sur diverses thématiques en lien avec Natura 2000. Le Monastère de Saorge a d'ailleurs proposé récemment d'effectuer un partenariat avec Natura 2000 pour les animations. De nouvelles formations murs en pierres sèches seront organisées. Des sorties « terrain » pourront être programmées pour découvrir les richesses des sites. M. OLIVARI précise que des fiches animations sont disponibles sur le site de la maison régionale de l'eau et qu'elles sont consultables. La diffusion se fera par le nouveau programme d'animations 2020. L'animatrice souligne qu'un programme pédagogique pourra être élaboré avec les établissements scolaires. De même, les animateurs pourront travailler sur la création de nouvelles brochures de communication sur les richesses naturelles des sites Natura 2000.

- Aboutissement du projet d'exposition photos

- Assurer le suivi administratif et autres actions

Seront également assurés : l'accompagnement des évaluations d'incidences, le suivi administratif et financier et la communication sur les différentes chartes et programmes ainsi que la recherche de nouveaux projets.

Mme BRESC demande s'il existe un moyen de lutte contre la pyrale de buis qui envahit la vallée depuis quelques années. M. DEFFARGES indique que tant qu'il y aura du buis, il y aura de la pyrale et le buis se régénère. De plus, l'invasion est encore plus importante cette année en Tinée car les buis n'avaient pas encore été touchés.

❖ Clôture de la séance

Madame BRESC et Monsieur ALBERTI remercient l'assemblée.

M. ALLEMAND remercie Mme VITALE pour le travail de qualité effectué. Tous les volets de Natura 2000 sont abordés et les contrats sont bien portés par la CARF. Le représentant de l'Etat remercie l'assemblée également.

La séance est levée à 12h00.



Les Présidents des comités de pilotage

M. Daniel ALBERTI
Maire de La Brigue

Mme Brigitte BRESC
Maire de Saorge